C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4052-2018

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

INVESTISSEMENT
RELATIF À LA CONSTRUCTION
D'UNE LIGNE À 735 KV ENTRE LES
POSTES MICOUA ET SAGUENAY PAR
HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Transporteur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
et
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Demanderesses en intervention

DEMANDE D'INTERVENTION

Stratégies Énergétiques
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
(SÉ-AQLPA)

Le 31 juillet 2018

1 - Par la présente, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au Dossier R-4052-2018 (Investissement relatif à la construction d'une ligne à 735 kV entre les postes Micoua et Saguenay par Hydro-Québec TransÉnergie (HQT)).

I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

2 - Les noms et coordonnées des demanderesses en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes :

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e^ Dominique Neuman, Procureur
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal Qc H3G 1L7
Téléphone : 514-849-4007
Courriel : energie @ mlink.net

II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES

3 - La présente demande est logée conjointement par l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Les deux demanderesses en intervention sont décrites en annexe aux présentes.

III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

4 - L'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* traiteront des thèmes suivants dans leur preuve et leur argumentation au présent dossier :

- **LA QUALIFICATION DE L'INVESTISSEMENT**

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* **remettent en question la qualification du présent investissement dans la catégorie *Maintien et amélioration de la qualité*.**

En effet, **cet investissement résulte du fait que des sources de production additionnelles vont être prochainement mises en service à La Romaine, celles-ci étant destinées non pas à alimenter les charges locales de Québec ou de Montréal, mais au service de point à point vers la Nouvelle-Angleterre**. Au présent dossier, nous informe que, lorsque ces nouvelles sources de production de La Romaine entreront en service, la fiabilité actuelle du réseau sera devenue insuffisante car une plus grande part de la production de Churchill destinée à la charge locale aura déjà utilisé la capacité actuelle du réseau dans le corridor Côte-Nord-Québec). La capacité actuelle du réseau dans ce corridor deviendra donc insuffisante à recevoir et transporter de façon fiable cette production de La Romaine lorsque celle-ci deviendra mise en service. Lorsque la production de La Romaine deviendra mise en service, une partie accrue devra transiter par des lignes situées plus à l'ouest (requérant donc un transit accru de Micoua vers Saguenay).

Or c'est exactement pour cette même raison qu'au dossier R-3887-2014, Hydro-Québec TransÉnergie avait proposé de remplacer certains des investissements initialement prévus **plus à l'est** pour l'intégration de La Romaine par des investissements **plus à l'ouest**, à savoir la construction de la nouvelle ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Ile (et par la suite l'ajout du poste Judith-Jasmin). La prise en compte d'une partie de cet investissement Chamouchouane comme étant liée à la croissance (à La Romaine) résultait du fait que de la puissance accrue transiterait de Micoua vers Saguenay puis alors, de Saguenay à Chamouchouane ou Jacques-Cartier.

Le schéma suivant, issu du dossier R-3887-2014 (Pièce B-0018, HQT-1, Doc.1, page 30, figure 10), illustre les investissements initiaux de raccordement de La Romaine (et du raccordement de certains parcs éoliens) qui furent supprimés pour être remplacés par la ligne Chamouchouane-Montréal :

Figure 10
Travaux de renforcement du réseau principal substitués par le Projet
Projets d'intégration – Complexe la Romaine et A/O Éolien 2005-03

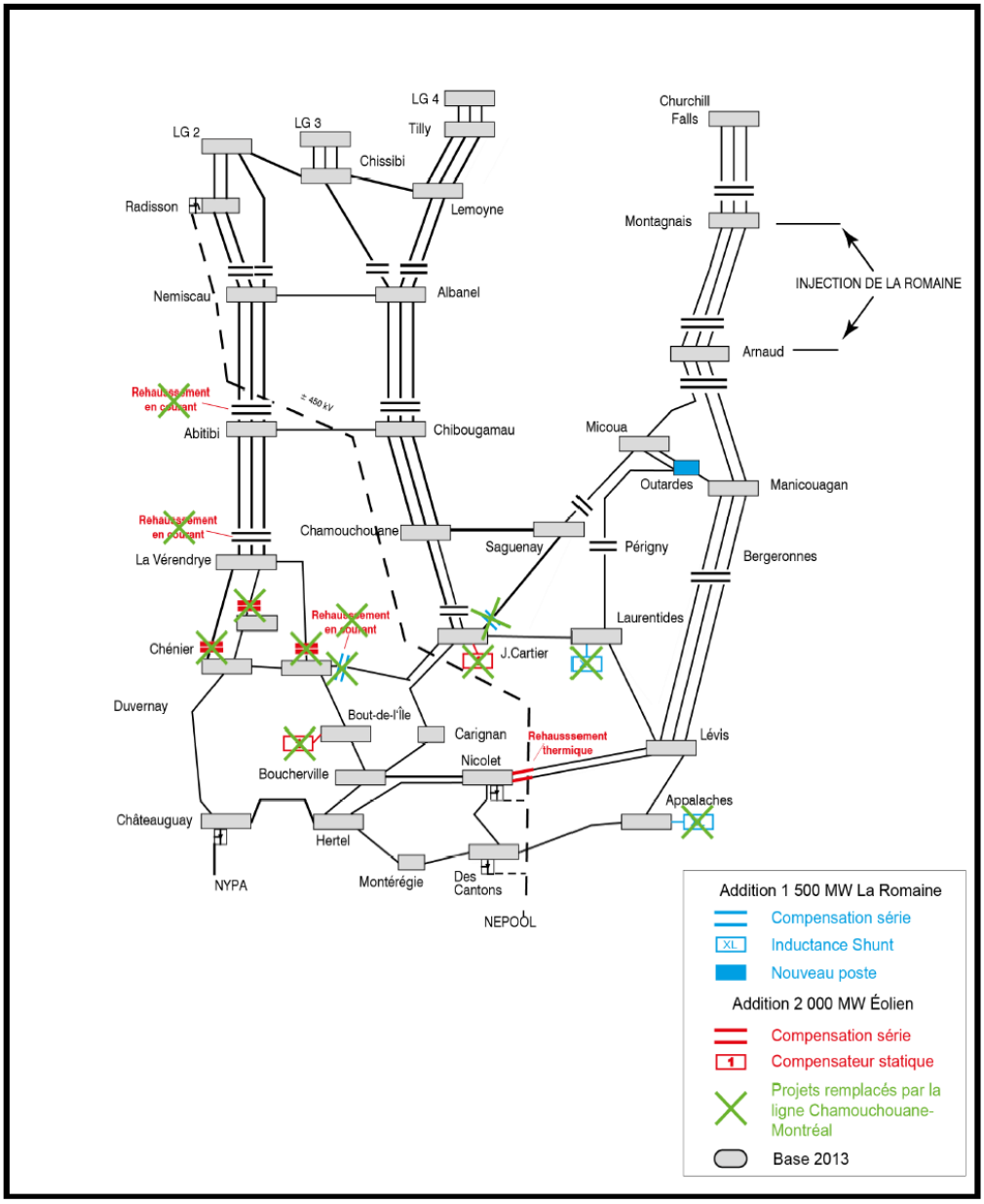

Tel qu'il apparaît au schéma ci-dessus, le poste Saguenay constitue le point de passage permettant à une partie de la production de La Romaine de transiter par les lignes de transport situées plus à l'ouest.

Le rôle du poste Saguenay dans la ***« convergence des corridors »*** (la zone verte encerclée en pointillé au centre) est davantage illustré par la carte suivante, également déposée par Hydro-Québec TransÉnergie dans ce même dossier R-3887-2014 (Pièce B-0018, HQT-1, Doc.1, page 10, figure 3) :

Figure 3
Réseau de transport intégré

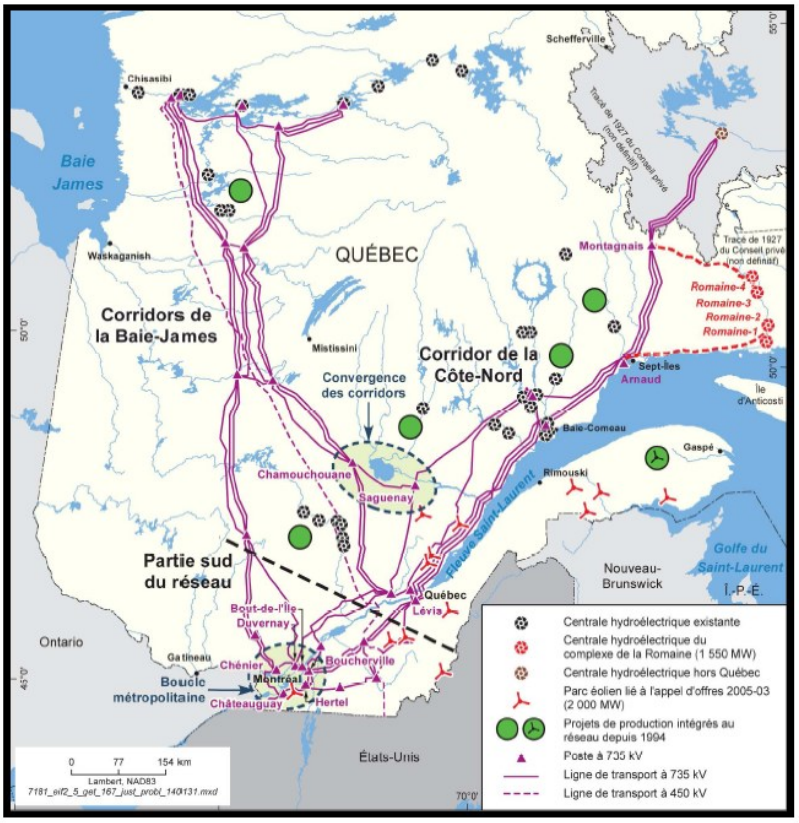

Nous inviterons donc le Tribunal à examiner si le présent investissement ne devrait pas être **qualifié d'investissement en croissance résultant de l'ajout de la production de La Romaine** (comme l'a été en partie la ligne Chamouchouane-Montréal).

Dans nos représentations, nous chercherons à vérifier s'il est faisable pour TransÉnergie de récupérer une **contribution additionnelle en résultant de la part d'Hydro-Québec Production** (ou si TransÉnergie a au contraire renoncé à cette possibilité dans son entente de raccordement de La Romaine conclue avec Hydro-Québec Production). Si TransÉnergie a ainsi renoncé à la possibilité de récupération d'une contribution additionnelle de HQP, nous nous demanderons alors ce que doit faire la Régie. La qualification comme

Maintien et amélioration de la qualité devra-t-elle être attribuée à contrecœur par la Régie simplement en raison du fait qu'une contribution correspondante additionnelle de HQP est devenue contractuellement impossible ?

Il y aura aussi lieu de tenir compte du fait que **le présent investissement Micoua-Saguenay structure d'avance le réseau d'une manière qui facilite l'intégration future de production de Petit-Mécatina**. Nous examinerons si cet avantage peut amener la Régie à qualifier ce projet d'investissement en croissance par cette voie également. La question soulevée consiste à déterminer la qualification à accorder à un investissement qui structure d'avance le réseau de manière à faciliter l'intégration d'une source de production future éventuelle pour laquelle aucune demande d'intégration n'a encore été logée. Est-ce que de tels investissements effectués d'avance doivent nécessairement être qualifiés par la Régie comme *Maintien et amélioration de la qualité* du simple fait que la demande d'intégration future reste une éventualité et n'est pas encore logée ?

Enfin, il y a lieu de tenir compte du fait que, **depuis plusieurs années, dans différents dossiers, TransÉnergie multiplie les investissements qui servent la charge de point à point de HQP mais qui arrivent trop tôt ou trop tard pour pouvoir être alloués au bénéficiaire à titre d'investissements en croissance**, de sorte qu'ils deviennent assumés par la masse de la clientèle à titre d'investissements en *Maintien et amélioration de la qualité*. Fera-t-on la même chose ici encore ?

Finalement, il y aura lieu de tenir compte de ce qu'il adviendrait de la **prévision de la demande sur la Côte-Nor**d si les efforts actuels d'Hydro-Québec Distribution en développement économique portaient fruit et si (comme SÉ-AQLPA le proposent au dossier R-4545-2018) l'essentiel de la demande pour usage cryptographique de chaîne de blocs devenait consacré dans le nord du réseau (donc incluant la Côte-Nord). Il se peut que, même avec une prévision accrue de la demande sur la Côte-Nord, le présent projet pourrait continuer d'être souhaitable, mais il deviendra alors encore plus clair qu'il serait motivé par la croissance de HQP (La Romaine et éventuellement Petit-Mécatina).

- **LE COÛT**

  Nous notons que le coût du présent investissement Micoua-Saguenay a été successivement évalué (vraisemblablement sur une base paramétrique) à **651 M$** (R-3903-2014, Pièce B-0076, HQT-9, Doc. 1, page 28, Tableau 8), puis à **616,9 M$** (R-3934-2015, Pièce B-0024, HQD-9, Doc. 1, page 25, Tableau 7), puis à **625 M$** (R-3981-2016, Pièce B-0026, HQT-9, Doc. 1, page 29, Tableau 8), puis à **626,2 M$** (R-4012-2017, Pièce B-0067, HQT-9, Doc. 1, page 26, Tableau 7). Il s'agit des coûts en dollars de l'année où ils furent publiés; nous ne les avons pas actualisés en dollars de 2018.

  Le coût du présent investissement Micoua-Saguenay est toutefois désormais évalué (sur la base d'une analyse de coût détaillée au présent dossier), à **792,7 M$, soit 27% de plus que la plus récente évaluation antérieure.**

  Nous veillerons à faire valider cet accroissement important de la prévision de coût au présent dossier.

- **LES SOLUTIONS ALTERNATIVES**

  À première vue, le choix par HQT de la présente solution par rapport aux deux autres solutions alternatives nous apparaît sage pris globalement, en tenant compte à la fois des perspectives d'Amélioration et des perspectives de Croissance future. Nous procéderons toutefois à valider davantage ce choix, notamment quant à la comparaison des coûts (dont le coût des pertes) et à l'impact structurant sur le réseau. Dans l'éventualité où la solution 3 (compensation en série) s'avérerait moins coûteuse mais aussi moins structurante pour les besoins de Croissance future, nous nous demanderons ici encore s'il n'existerait pas un moyen d'accepter la Solution1 mais en faisant en sorte que les bénéficiaires du choix de la Solution 1 par rapport à la Solution 3 se voient allouer une partie ou la totalité de coût à titre d'investissement en croissance.

  Pour comparer les solutions, il y aura aussi lieu d'examiner quelles sont les intentions d'Hydro-Québec TransÉnergie quant à la suffisance ou non des lignes Saguenay-Chamouchouane et Saguenay-Jacques-Cartier, ceci afin de pouvoir comparer globalement le coût de ces solutions.

IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* prendront part à toutes les étapes à venir au présent dossier. Notamment, selon le calendrier qui sera prévu, elles demanderont des renseignements écrits à Hydro-Québec Production, déposeront une preuve écrite sur les thèmes mentionnés ci-dessus et une argumentation. Si une audience est convoquée, elles y participeront.

Il nous semble, avec respect, que, compte tenu de l'ampleur de l'investissement projeté, une audience pourrait être souhaitable au présent dossier. Le présent investissement constitue en effet l'un des plus importants à avoir été soumis par Hydro-Québec TransÉnergie pour approbation auprès de la Régie de l'énergie. Nous notons que, lors de l'étude de certains autres investissements importants de TransÉnergie (dont la ligne Chamouchouane au dossier R-3887-2014), la Régie avait choisi de procéder au moyen d'une audience publique. Nous invitons donc respectueusement la Régie à examiner la possibilité de procéder de manière similaire au présent dossier.

V FRAIS DES INTERVENANTS

6 - Les demanderesses en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Montréal, le 31 juillet 2018

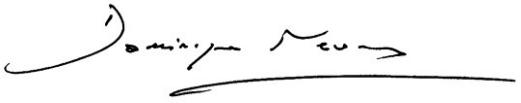

Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

ANNEXE
LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments régulatoires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec, Projet *Faites de l'air* sur le recyclage des véhicules usagés et l'incitation au transfert de mode de transport, Projet *Changez d'air* sur le remplacement de vieux appareils de chauffage, etc.). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

Stratégies Énergétiques (S.É.)

Stratégies Énergétiques (S.É.) est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

Stratégies Énergétiques (S.É.) vise à développer des outils stratégiques de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, *"Notre avenir à tous".* Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments régulatoires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

Stratégies Énergétiques (S.É.) a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

Interventions conjointes antérieures de SÉ-AQLPA

L'*AQLPA* et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à de nombreux dossiers de la Régie de l'énergie.

Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la *11^{e} Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que *"S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable."* (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que *"S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie"* (p. 7).